



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80, rue Marcel Demonque  
AGROPARC - CS 60508  
84908 AVIGNON Cedex 9  
Tél. 04 32 44 89 30

Avignon, le 02 février 2024

Le Président

À

Mesdames et Messieurs les  
Maires  
et Présidents des collectivités  
et établissements publics

**DIRECTION SANTÉ ET SECURITÉ AU TRAVAIL  
Service Prévention**

Nos réf : HS – MD/JB 24-10

Affaire suivie par : Jérémy BLANCHARD

04.32.44.89.47

[j.blanchard@cdg84.fr](mailto:j.blanchard@cdg84.fr)

**Objet : Rappel réglementation visites des membres de la F3SCT**

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

Je tenais à vous rappeler la réglementation concernant les visites des membres de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail du Centre de Gestion 84.

A ce titre, je souhaite vous rappeler les éléments suivants :

**Articles 64 et 94 du décret 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux CST et F3SCT :**

Les membres de la F3SCT procèdent à intervalles réguliers à la visite des services relevant de leur champ de compétence. Lors de ces visites, ils bénéficient de toutes facilités et notamment d'un droit d'accès aux locaux.

Ces visites ne peuvent être réalisées qu'après un vote de la F3SCT désignant l'objet, le lieu et la composition de la délégation.

**Article 3.2.3 du Règlement Intérieur du CST/F3SCT du CDG84 :**

Cet article réaffirme la réglementation et demande un vote en séance sur la désignation de la collectivité, le bâtiment et la composition de la délégation (qui doit être paritaire avec, à minima, un représentant du collège des représentants des collectivités et un représentant du collège des représentants du personnel).

Cet article pose également la condition d'un accord préalable de l'autorité territoriale de la collectivité concernée par la visite.

De part ces éléments, les représentants du personnel ne peuvent pas se rendre dans les collectivités sans que la F3SCT du CDG84 en ait été décisionnaire (ou alors uniquement dans le cadre de leur mandat syndical en respectant les règles appropriées).

Dans le cas où vous auriez besoin d'informations complémentaires, vous pouvez contacter les services du Centre de Gestion aux adresses suivantes :

- [directiongenerale@cdg84.fr](mailto:directiongenerale@cdg84.fr)
- [prevention@cgd84.fr](mailto:prevention@cgd84.fr)

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

